



STAGE INTERNATIONAL DE DANSE

Règlement et conditions d'inscription aux stages internationaux de danse du Centre Chorégraphique James Carlès

1-Mineurs : Les élèves mineurs ne seront acceptés que sur autorisation écrite de leurs parents ou tuteurs. Les élèves de moins de 14 ans devront par ailleurs être accompagnés d'au moins un de leurs parents ou tuteurs, ou d'une personne majeure habilitée par ceux-ci.

2-Convention de Formation : Les stages organisés par le Centre Chorégraphique James Carlès peuvent faire l'objet d'une prise en charge par un OPCA. La demande est à effectuer auprès de l'organisme paritaire collecteur agréé dont vous dépendez (ex. Afdas, Agefos...)

3-Choix des cours : Chaque stagiaire est libre de choisir le professeur et le niveau qu'il souhaite suivre. Il est impératif de renseigner les cours et dates choisies sur la fiche d'inscription.

En cas de changement, quelque soit la formule choisie, le stagiaire devra en informer l'organisateur **un mois avant le début du stage** pour une meilleure gestion des cours et par respect pour le professeur et son travail.

Si un professeur juge que le niveau du stagiaire ne correspond pas à celui du cours, il pourra l'orienter vers un cours mieux adapté à son niveau.

4-Inscription : L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du bulletin d'inscription et règlement total ou partiel (acompte de 50%) de la formule de stage choisie (règlement par chèque à l'ordre de « **Sarl La Danseuse** » ou **L'APCA** pour le stage Les Techniques Fondatrices).

Chaque stagiaire doit obligatoirement s'acquitter du solde de ses frais d'inscription à l'entrée en stage pour valider définitivement son inscription. La participation au stage est conditionnée par le versement de la totalité du montant de la formule de stage choisie.

5-Contrôle des cours : Au début du stage, une carte de cours sera remise à chaque stagiaire : celle-ci est individuelle et non cessible. Elle devra obligatoirement être présentée à l'entrée de la salle de cours. Tout stagiaire présentant une carte non conforme se verra refuser l'entrée en cours.

6-Annulation – Désistement de la part du stagiaire : En cas de désistement dans les 30 jours précédant le stage, l'organisateur conservera 30% du règlement total. **Au delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué.** En cas de force majeure, sous présentation de justificatif, un avoir* sera accordé au prorata du temps ou des cours non effectués durant le stage.

*Avoir valable sur les prochains stages de danse de la saison en cours.

7-Annulation de la part de l'organisateur : Le contenu des programmes papier et du site internet n'est pas contractuel. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le déroulement du stage pour des motifs impératifs. En cas de force majeure, le stage pourra être reporté ou annulé par les organisateurs. Dans ce cas les règlements effectués seront remboursés dans leur intégralité.

8-Assurance – Responsabilité : Chaque stagiaire est tenu d'être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par toute personne, stagiaire ou visiteur, lors des cours, des interours ou des déplacements liés au stage.

9-Perte ou vol de carte de cours : Aucune carte ou ticket cours ne sera remboursé ou échangé.

10-Vol d'effets personnels : L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol d'objets personnels. Il est demandé aux stagiaires de veiller à leurs effets personnels.

11-Discipline et comportement : Les stagiaires sont tenus d'être présents en cours 5 minutes minimum avant le démarrage du cours. Tout professeur ou responsable du stage est en droit de refuser l'accès d'un stagiaire au cours en cas de retard et d'exclure quiconque manifeste un comportement inapproprié au bon déroulement des cours ou du stage.

Les stagiaires s'engagent à respecter le règlement intérieur du lieu de stage. Il est notamment rappelé qu'il est interdit de fumer et de manger dans l'enceinte du stage, et que les animaux ne sont pas admis dans les locaux.

La tenue vestimentaire est libre, sauf exigence particulière des professeurs.

12- Respect des locaux : Toute dégradation ou mauvais comportement envers le professeur ou les autres élèves ne sera toléré et entraînera des sanctions (avertissement ou renvoi sans remboursement en fonction de la gravité des actes).

"Les chaussures de ville ou baskets utilisées en dehors des cours sont interdites dans les salles de danse."

13-Autorisation prise de vue : Les enregistrements audio, photo ou vidéo sont interdits pendant les cours. Les organisateurs se réservent le droit de réaliser et d'utiliser à titre promotionnel des photos et vidéos prises au cours du stage.

Le stagiaire ou son représentant légal autorise à photographier ou filmer le stagiaire dans le cadre des activités pédagogiques des stages du centre et à les diffuser sur tous supports.

Aucun stagiaire ne pourra prétendre à de quelconques droits ou dédommagements s'il venait à se reconnaître sur ces images ou photos, quelque soit le support de diffusion utilisé.

**L'inscription au stage vaut
acceptation de son règlement**